

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

**Extrait du registre des délibérations du conseil de communauté des Duyes et Bléone  
04510 Mallemoisson**

**Séance du 1<sup>er</sup> mars 2016**

L'an deux mille seize et le 1<sup>er</sup> mars à 18 heures 30.

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Mirabeau, sous la présidence de Monsieur Denis BAILLE.

Date de la convocation : 25/02/16

Nombre de membres

Afférents au Conseil de Communauté : 18  
En exercice : 18  
Qui ont pris part à la délibération : 15

**Présents :** Monsieur GRAVIERE, Madame ROCHETTE (Barras); Mesdames GILLY, LAXENAIRE (Le Chaffaut St Jurson); Madame CASA, Monsieur BOCCONI (Les Hautes Duyes); Monsieur JULIEN, Madame BARDIN (Le Castellard-Mélan); Mesdames MARTIN, FERAUD (Mallemoisson); Messieurs CAREL, FLAMARION (Mirabeau); Messieurs BAILLE, PIN, FABRE (Thoard).

**Absents excusés :** Madame Maryline FERAUD (Le Chaffaut), Messieurs PELESTOR, MARTINO (Mallemoisson).

*Secrétaire de séance :* Christian FLAMARION

Objet de la délibération

**15 – Approbation du compte rendu de la réunion du 03 février 2016.**

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 03 février 2016.

Objet de la délibération

**16 – Contractualisation d'une ligne de trésorerie.**

Monsieur Denis BAILLE, Président de la CCDB, rappelle que pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie de la Communauté de Communes, il est opportun de recourir à une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 €.

Le conseil communautaire de la CCDB, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et de la proposition de contrat de La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité :**

**Article 1 : Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie**

<b>CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES</b>	
Prêteur	La Banque Postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	100 000,00 EUR
Durée maximum	182 jours à compter de la date d'effet du contrat
Taux d'Intérêt	Eonia + marge de 1,06 % l'an
Base de calcul	exact/360 jours
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel à terme échu des intérêts. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Garantie	Néant
Commission d'engagement	400,00 EUR, payable au plus tard à la Date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0,20 % du Montant maximum non utilisé due à compter de la Date de prise d'effet du contrat et payable trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	Tirages/Versements Procédure de Crédit d'Office privilégiée Date de réception de l'ordre en J avant 15h30 pour exécution en J+1. Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne. Montant minimum 10.000 euros pour les tirages

## **Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet. .../...

Objet de la délibération

### **17 – Contractualisation pour la vérification périodique des installations et des équipements techniques de la CCDB.**

Le Président rappelle aux conseillers communautaires que la CCDB doit faire réaliser des contrôles réglementaires de certaines installations.

Pour mémoire, il est de notre devoir de faire procéder aux installations électriques des équipements suivant :

- les bureaux de la CCDB, la maison de Pays, la crèche, le local technique de Mirabeau, la déchetterie, le SIRES, la ZA St Pierre (Station de relevage, la pépinière et l'EP), le barrage de Vaulouve.

La CCDB doit faire également vérifier les moyens de secours et alarme incendie de la maison de Pays et de la Crèche.

Il faut également procéder aux vérifications périodiques des installations de gaz du SIRES et de la Crèche.

Pour l'ensemble des ces installations, et après consultations, le Bureau Véritas a fait une proposition s'élevant à 2 482.00 € HT. Ce contrat porte sur une seule année.

Le Président sollicite l'assemblée afin de l'autoriser à signer le contrat à venir.

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- d'autoriser le président à signer le contrat spécifié de vérifications périodiques avec le Bureau Véritas pour 2016 pour un montant de 2 482.00 € HT.

Objet de la délibération

### **18 – Contrat d'assistance à maîtrise d'œuvre pour la transformation d'un appartement en gîte de groupe à Mirabeau.**

Le Président informe l'assemblée que la réalisation d'un gîte de groupe à Mirabeau a été retenue dans le cadre du programme Espace Valléen Aqua Terra.

Il indique qu'à ce titre la CCDB, doit pouvoir prétendre à un financement de l'ordre de 80 % répartie comme suit 30 % Europe, 30 % Etat et 20% Région.

Afin de pouvoir valider et déposer un dossier de subvention solide, la CCDB a besoin de faire établir un Avant-Projet Sommaire, dans lequel apparaîtra les premiers plans et chiffrages.

Pour cela, nous avons lancé une consultation auprès de 3 architectes ayant donné satisfaction sur notre territoire.

Cette consultation a été lancée le 8 janvier dernier et les 3 architectes ont remis une offre dans les délais impartis. Les offres ont été ouvertes le 15 février dernier en présence de Serge CAREL, elles ont été déclarées conformes et ont été analysées.

Le rapport d'analyse est disponible et chacun peut en prendre connaissance. Le bureau de la CCDB s'est prononcé sur cette analyse.

Les conclusions de l'analyse des offres, effectuée par les services de la CCDB, et validé en bureau a permis d'arriver au résultat suivant :

RESULTAT ANALYSE ET PONDERATION TOUS CRITERES									
N° d'arrivée	Nom	Prix	Note pondérée	Note Critère Technique	Note Pondérée	Note Critère Delai	Note Pondérée	Note finale	Classement
1	GIACOMONI Marie Christine	9 600,00 €	50	16	25,26	42	42	116,93	3
2	DURAND Pascal	10 000,00 €	48	18	28,42	50	50	126,42	1
3	PERRIN Michel	11 700,00 €	41	19	30,00	50	50	121,03	2

Le Président demande de l'autoriser à signer le contrat d'AMO avec l'Architecte DURAND Pascal.

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité de :

- d'autoriser le Président à signer ce contrat d'AMO pour la transformation d'un appartement en gîte de groupe.

Objet de la délibération

### **19 – Plan de financement prévisionnel pour l'optimisation du site du Col de Fontbelle dans le cadre du programme « Espace Valléen Aquaterra ».**

Le Président rappelle aux conseillers que l'an dernier l'ONF a réalisé une étude pour la requalification du site de Fontbelle.

Cette étude a permis d'établir un état des lieux et de faire des propositions techniques et chiffrées d'un niveau APS. Pour mémoire, ce projet comprend un volet étude d'interprétation de l'ordre de 20 000 € HT et un volet Aménagement de l'ordre de 80 000 €.

Il indique que cette opération intitulé « Optimisation du site du Col de Fontbelle » est inscrite dans le cadre du programme Espace Valléen Aquaterra et peut bénéficier d'un subventionnement de l'ordre de 80 %.

Afin de déposer ce dossier et de l'instruire dans les meilleurs délais il propose à l'assemblée le plan de financement prévisionnel suivant :

#### **Coût de l'opération 100 000 € HT :**

Europe (FEDER) : **40% soit 40 000 € HT**

Etat (FNADT) : **20% soit 20 000 € HT**

Region PACA : **20% soit 20 000 € HT**

Autofinancement : **20% soit 20 000 € HT**

Le délai prévisionnel de réalisation est quant à lui estimé à 8 mois.

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver cette opération ;
- d'adopter le plan de financement prévisionnel défini ci-avant ;
- de l'autoriser à solliciter l'Europe (FEDER), l'Etat (FNADT) et le conseil régional PACA ;
- de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

Objet de la délibération

## **20 – Personnel : Modification du tableau des effectifs.**

Le Président indique qu'il s'agit de fermer un poste d'agent de maîtrise et d'ouvrir un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe ; donc que ce n'est pas une création de poste supplémentaire mais une modification du tableau des emplois de la Collectivité.

Cette modification du tableau des emplois correspond à l'inaptitude et au reclassement d'un agent de maîtrise titulaire du Service Intercommunal de Restauration (en cours de mutation) et au recrutement de l'agent assurant le remplacement depuis le 03 février 2014 sous le grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité approuve cette modification, et décide donc :

- de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 ;
- d'effectuer la publicité légale auprès du Centre de Gestion ;
- de supprimer un poste d'agent de maîtrise et de demander l'avis au C.T.P du Centre de Gestion ;
- autorise le Président à nommer l'agent sur le poste.

Objet de la délibération

## **21 – Adhésion 2016 à la mission locale des A.H.P.**

Le Président rappelle à l'assemblée que la mission locale intervient dans les domaines de la formation et de l'emploi pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 26 ans sortis du système scolaire.

Il indique que pour 2015 sur notre territoire :

- 83 jeunes ont été accueillis pour une information ou une orientation dont 21 nouveaux ;
- 34 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement renforcé ;
- et 43 jeunes ont été insérés vers l'emploi ou la formation.

Pour 2016, la cotisation de la CCDB s'élève à 0,90€par habitant (3 300) soit un montant total de 2 970 €.

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le versement de cette cotisation de 2970 € pour 2016.

Objet de la délibération

## **22 – Convention CCDB / UPRO.**

Le Président indique au conseil que l'Université Populaire Rurale Ouverte sollicite le renouvellement de sa subvention dans le cadre de la convention qui nous lie.

Il précise qu'en 2015, 20 habitants de la CCDB ont participé aux actions entreprises par cette association.

Le montant de la cotisation est de 150 € et la subvention pour 2016 est de 2 500 € comme l'an dernier.

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le versement de cette cotisation de 150 € et la subvention de 2 500 € pour 2016.

Objet de la délibération

### **23- Demande de subvention pour le TREC organisé par l'Association des Chevaux de Saint Estève ».**

Le Président informe l'assemblée que la Communauté de Communes a été sollicitée par l'Association des chevaux de Saint Estève pour l'organisation de manifestations équestres à St Estève et à Mallemoisson. Il s'agit d'une compétition fédérale de TREC jumelée à une journée nationale de l'attelage le 17 avril prochain dont les parcours traverseront les communes de la CCDB.

Il indique que cette demande est recevable car elle répond aux critères établis par la CCDB dans le cadre de subvention aux associations.

Cette demande porte sur un montant de 1 500 €.

Il rappelle qu'elle a été examinée en réunion de bureau. Ce dernier, c'est montré favorable à l'attribution d'une subvention pour ces manifestations mais pas à la hauteur sollicitée. Le président propose d'attribuer une subvention de 500 € à cette association.

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité et une abstention d'attribuer une subvention de 500 € à l'association des chevaux de St Estève pour l'organisation de manifestations équestres en 2016.

Objet de la délibération

### **24- Demande de subvention GDA des Duyes et Bléone.**

Le Président indique que dans le cadre et pour l'organisation de la 63<sup>ième</sup> foire aux agnelles et 28<sup>ième</sup> foire aux béliers, l'association GDA des Duyes et Bléone sollicite la CCDB afin d'obtenir une subvention de 1 000 € comme l'an dernier.

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil décide d'allouer à cette association 1000 € pour l'organisation de ces foires.

Objet de la délibération

### **25- Programme d'aménagement solidaire : Année 4.**

Attendu que la convention de « Programme d'Aménagement Solidaire » passée avec le Conseil Régional est entrée dans sa 3<sup>ième</sup> année le 18 décembre 2014 ;

Attendu que la convention précise que la communauté de communes peut solliciter le Conseil Régional pour une prorogation du dispositif sur une année complémentaire ;

Vu que certaines opérations communales inscrites au programme présentent des difficultés à finaliser dans le temps imparti par la convention leur dossier de demande de subvention ;

Vu que l'évolution de la programmation fait apparaître un montant de subventions provisionnées et non encore mobilisées ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve la proposition du conseil communautaire de solliciter le Conseil Régional pour une prorogation du dispositif « Programme d'Aménagement Solidaire » (P.A.S.) sur une année supplémentaire soit jusqu'au 12 décembre 2016.

Autorise le Président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision.

Objet de la délibération

### **26- Demande de subvention au Souvenir Français pour les A.H.P.**

Le Président informe les conseillers communautaires que le délégué général du Souvenir Français pour les Alpes de Haute Provence a sollicité la Communauté de Communes dans le cadre du remplacement d'une plaque commémorative.

En juillet 2015, la plaque commémorative apposée sur le pont-bâche sur la commune de Mallemoisson a été volé. Cette plaque rappelle un fait d'armes du 17/08/1944, concernant le maquis de Thoard.

Le comité souhaite remettre la plaque au même emplacement, avec le même texte et en renforçant les mesures dissuasives contre un éventuel acte de vol.

Le montant de la subvention sollicitée est de 450 € afin de boucler le montage financier de l'acquisition de la nouvelle plaque.

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 450 € au Souvenir Français pour les AHP.